

Édition de BECK (Jonathan), DOUDET (Estelle), HINDLEY (Alan), « Établissement du texte », Recueil général de moralités d'expression française, Tome II, p. 61-62

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-07304-8.p.0061

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous reproduisons le plus fidèlement possible le texte de la *Moralité du jour saint Antoine* contenu dans le manuscrit de Paris, BnF, fr. 25547 aux f^o 313^r-339^r. La copie, soignée dans les dix premiers feuillets, semble ensuite plus rapide : la cursivité de l'écriture s'accentue ; la ponctuation, d'abord abondante, se raréfie. Deux vers sont omis (v. 270, 1181), que nous avons pourtant inclus dans la numérotation. Les traits de copie qui nous ont semblé significatifs (ratures, signes) sont signalés dans la section *État du manuscrit* ; les abréviations présentes dans le texte français et dans les répliques latines ont été résolues.

Nos interventions sont limitées à la correction d'erreurs manifestes ou à l'indication de formes incertaines, signalées dans la section *Corrections textuelles*.

Pour des raisons de lisibilité, nous distinguons entre -i et -j, -u et -v. La cédille a été introduite sous le -c dans les cas usuels (*leçon 21*). L'accent aigu est indiqué sur les finales en -e des substantifs (*Pechié 37*), des adjectifs (*obstiné 219*), des participes passés (*pené 76, nommé 77*). Il est également noté sur la finale -és de certains substantifs (*couplés 359*) et pour les désinences de personne 4 (*devés 1, querés 12*). Si la tonique est suivie d'un -e atone (*montrees 62, passees 64*), elle ne porte pas d'accent. Un tréma a été introduit pour marquer la diérèse lorsque la mesure des vers l'exige (*oij 189*) ou si son usage est encore commun aujourd'hui (*Moijse 32, 267, haij* du verbe *hair 278*). Aucun autre accent n'est utilisé. Nous avons introduit l'apostrophe pour distinguer entre les homographies : m'a/ma, l'a/la, etc. Contrairement à l'édition de 1955, la plupart des agglutinations ont été respectées.

D'assez nombreux signes de ponctuation apparaissent dans le manuscrit, notamment dans les premiers feuillets. Ce sont surtout des *virgulae suspensivae*, simples (/) ou doubles (//) scandant les vers. Des *commae* indiquent des pauses; les points d'exclamation (*puncti elevati*) sont assez nombreux. Aussi, même si la ponctuation donnée au texte est moderne,

avons-nous essayé de respecter, autant que possible, le rythme introduit par ces signes lorsque leur usage ne contrevient pas aux règles actuelles de ponctuation.

La numérotation des vers suit un incrément de cinq. Placée à gauche du texte, elle exclut les noms de rôle et les citations latines non intégrées dans le système métrique des répliques, c'est-à-dire qui ne riment ni avec un vers français ni avec un autre vers latin. À droite du texte sont indiqués les numéros des folios et quelques indications marginales signalant les *dits* de Péché aux f° 316°-317°.